ATTALENS
nature & proximité

Cité de l'énergie Attalens commune durable

COMMUNE D'ATTALENS

Conditions et indemnités de location des salles communales

(ci-après les salles)

Le Conseil communal,

Edicte :

Art. 1 Catégorie du locataire de la salle 2
Art. 2 Auberge de l'Ange – grande salle 2
Art. 3 Auberge de l'Ange – salle des comités au 1er étage 3
Art. 4 Les Etoiles (salle de gymnastique) 3
Art. 5 Le Baobab (salle de gymnastique) 4
Art. 6 Salle polyvalente 4
Art. 7 Salle des Portalottes (sous la déchetterie) 5
Art. 8 Ancien atelier de couture 5
Art. 9 Matériel 5

Art. 1 Catégorie du locataire de la salle

a) Sociétés affiliées à l'USA, sociétés et groupes politiques domiciliés dans les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges

b) Sociétés extérieures, autres personnes morales, particuliers exerçant une activité lucrative

c) Particuliers (événement privé uniquement)

Art. 2 Auberge de l'Ange – grande salle

Localisation :	Grand-Rue 27 – 1616 Attalens
Conditions particulières :	Se référer à la charte d'utilisation du tenancier (disponible sur www.attalens.ch)
Capacité :	Max. 250 personnes
Nourriture et boissons :	Intendance gérée par le tenancier de l'auberge uniquement, sauf si arrangement avec le tenancier.

1) Loto, manifestation d'une société à but lucratif

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
CHF 75.00 de taxes du tenancier	CHF 500.00+ + CHF 75.00 de taxes du tenancier *CHF 250.00 la seconde manifestation lors du même week-end*	Non admis

2) Concert société de chant, concert société fanfare, concert classique, théâtre, revue

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnités + CHF 75.00 de taxes du tenancier	CHF 200.00 + CHF 75.00 de taxes du tenancier *CHF 100.00 la seconde manifestation lors du même week-end*	Non admis

3) Manifestation à but caritatif, assemblées communales, à caractère régional/cantonal/fédéral, réception officielle, d'intérêt général

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnités + CHF 75.00 de taxes du tenancier	Exemption d'indemnités + CHF 75.00 de taxes du tenancier	Non admis

4) Manifestation à but privé (mariage, anniversaire, etc.)

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Non admis	Non admis	Facturation par le tenancier, à ses conditions

Art. 3 Auberge de l'Ange – salle des comités au 1er étage

Localisation :	Grand-Rue 27 – 1616 Attalens
Conditions particulières :	Se référer à la charte d'utilisation du tenancier (disponible sur www.attalens.ch)
Capacité :	Max. 20 personnes
Nourriture et boissons :	Intendance gérée par le tenancier de l'auberge uniquement
Type de manifestation :	Réunion, assemblée, exposition

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité de location	CHF 50.00	Facturation par le tenancier, à ses conditions

Art. 4 Salle de sport Les Etoiles

Localisation :	Rue de l'Eglise 55 – 1616 Attalens
Conditions particulières :	Selon l'utilisation de la salle et conformément aux instructions du service des bâtiments, les sols devront être protégés par les tapis mis à disposition. Il est interdit de pratiquer des jeux susceptibles de causer des dégâts aux locaux et aux installations ; d'utiliser en salle des ballons et balles qui ont servi sur le terrain extérieur ; d'utiliser le matériel de la salle à l'extérieur. Toute demande particulière doit rencontrer l'approbation du service des bâtiments. Les chaussures à semelles noires et/ou à talon sont interdites sur toute la surface de jeu
Equipements :	Un système de sonorisation, un beamer et un écran peuvent être mis à disposition
Capacité :	Max. 100 personnes (surface jeu) / Max. 430 personnes (surface de jeu, galeries et gradins)
Nourriture et boissons :	Non admis sauf sur la galerie
Type de manifestation :	Toute manifestation liée à une activité sportive ou culturelle

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité de location	CHF 180.00 la demi-journée* CHF 280.00 la journée*	Non admis

**Les horaires de location à la demi-journée : 8h00 à 12h00 ou 13h00 à 17h00 ou 18h00 à 22h00. Une tranche horaire de location inférieure à la demi-journée est facturée au tarif horaire demi-journée.*

**L'horaire de location à la journée est de 8h00 à 22h00. Une tranche horaire de location inférieure à la journée est facturée au tarif horaire journée.*

Art. 5 Salle de sport Le Baobab

Localisation : Rue de l'Eglise 58 – 1616 Attalens

Conditions particulières : Selon l'utilisation de la salle et conformément aux instructions du service des bâtiments, il est recommandé de protéger les sols les sols devront être protégés par les tapis mis à disposition.

Il est interdit de pratiquer des jeux susceptibles de causer des dégâts aux locaux et aux installations ; d'utiliser en salle des ballons et balles qui ont servi sur le terrain extérieur ; d'utiliser le matériel de la salle à l'extérieur. Toute demande particulière doit rencontrer l'approbation du service des bâtiments.

Les chaussures à semelles noires et/ou à talon sont interdites sur toute la surface de jeu

Equipements : Un système de sonorisation, un beamer et un écran peuvent être mis à disposition

Capacité : Max. 400 personnes (selon plan d'occupation, sur demande)

Nourriture et boissons : Admis

Type de manifestation : Toute manifestation

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité de location	CHF 180.00 la demi-journée* CHF 280.00 la journée*	Non admis

**Les horaires de location à la demi-journée : 8h00 à 12h00 ou 13h00 à 17h00 ou 18h00 à 22h00. Une tranche horaire de location inférieure à la demi-journée est facturée au tarif horaire demi-journée.*

**L'horaire de location à la journée est de 8h00 à 22h00. Une tranche horaire de location inférieure à la journée est facturée au tarif horaire journée.*

Art. 6 Salle polyvalente Les Blés

Localisation : Chemin du Collège 8a – 1616 Attalens

Capacité : Max. 100 personnes

Equipements : Un système de sonorisation, un beamer et un écran peuvent être mis à disposition

Nourriture et boissons : Non admis, toutefois il est possible d'organiser une collation dans le couloir attenant à la salle louée, avec l'accord préalable du service des bâtiments.

Type de manifestation : Toute manifestation

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité de location	CHF 50.00 / heure Dès 6h, forfait « journée » à CHF 250.00	Non admis

Art. 7 Salle des Portalottes (sous la déchetterie)

Localisation : Chemin des Artisans 2 – 1616 Attalens

Capacité : Max. 20 personnes

Equipements : Petite cuisine (frigo, évier, 2 plaques de cuisson et buffets)

Nourriture et boissons : Admis

Type de manifestation : Réunion, assemblée, exposition

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité de location	CHF 50.00	Non admis

Art. 8 Ancien atelier de couture

Localisation : Rue de Corcelles 68 – 1616 Attalens

Capacité : Salle A : 57 personnes / Salle B : 117 personnes

Conditions particulières : L'utilisation des sanitaires est commune aux deux salles (passage dans la salle A).

Nourriture et boissons : Admis

Type de manifestation : Activités lucratives, toute manifestation

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité	CHF 50.00 / heure / salle Dès 6h, forfait « journée » à CHF 250.00	CHF. 50.00 / heure / salle Dès 6h, forfait « journée » à CHF 250.00

Art. 9 Matériel

1) Lors de grandes manifestations organisées dans la salle Les Etoiles, Le Baobab, la salle polyvalente et l'ancien atelier de couture, la Commune peut mettre à disposition des chaises (402) et des tables (67).

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité	CHF 100.00	Non admis

2) Lors de spectacles organisés dans la grande salle de l'auberge de l'Ange, la Commune peut mettre à disposition ses installations techniques (éclairage, sonorisation, beamer).

   Cette indemnité est également due lorsque le spectacle a lieu durant un souper ou toute autre activité organisée avec la gérante du restaurant.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Exemption d'indemnité	CHF 50.00 / heure	CHF 50.00 / heure

Montant directement facturé par la commune.

Adopté par le Conseil communal le 2 mai 2022.